



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

BIENVENUE A L'ECOLE PROFESSIONNELLE SANTE-SOCIAL



POSIEUX, SITE DE GRANGENEUVE

—
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion VWBD

1



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

Séance d'information Formation adulte ASSC



ESSG, 8 mai 2023

—
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion VWBD

2

Contenu

1. Présentation de l'ESSG
2. Les formation ASSC
3. Contenu de la formation
4. Type de formation adulte et coût
5. La culture générale – eCG
6. Procédure de qualification
7. Coûts
8. OrTra-CIE
9. Vos questions

1. L'ESSG

Trois types de formation

- **CFC :**
 Assistant socio-éducatif : ASE
 Assistant en soin et santé communautaire : ASSC
 Assistant médical : AM
- **AFP** - Aide en soins et accompagnement : ASA
- **ES** - FRESEdE : éducteur-trice de d'enfance

750 personnes en formation

Ecole avec enseignements en français et en allemand

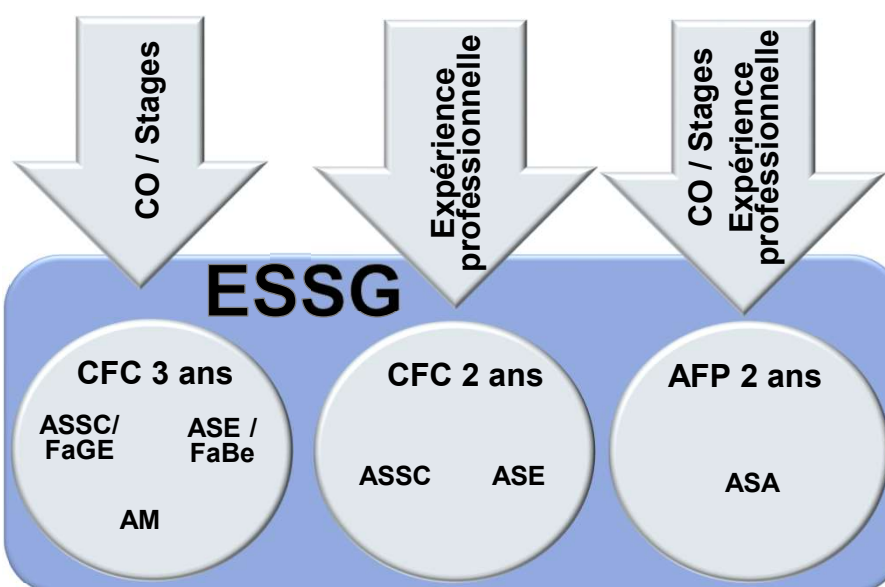
Formation initiale en 2 ou 3 ans et formation d'adultes

2. Les formations ASSC

—

5

Entrée en formation dans l'école



6

Variantes de la formation CFC ASSC/ASE

—

Apprentissage initial en 3 ans

Deux jours de cours par semaine en 1^{ère} et 2^e année
Un jour de cours par semaine en 3^e année

Formation raccourcie en 2 ans

Deux jours de cours par semaine en 1^{ère} année
Un jour et demi de cours par semaine en 2^{ème} année

Article 32

Auditeurs libres

VAE

Modules selon besoins définis lors de la validation d'acquis



7

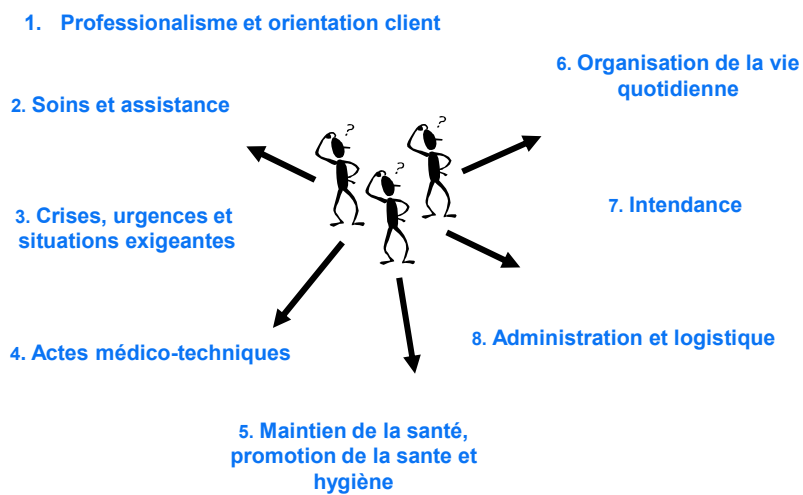
3. Contenu de la formation

—

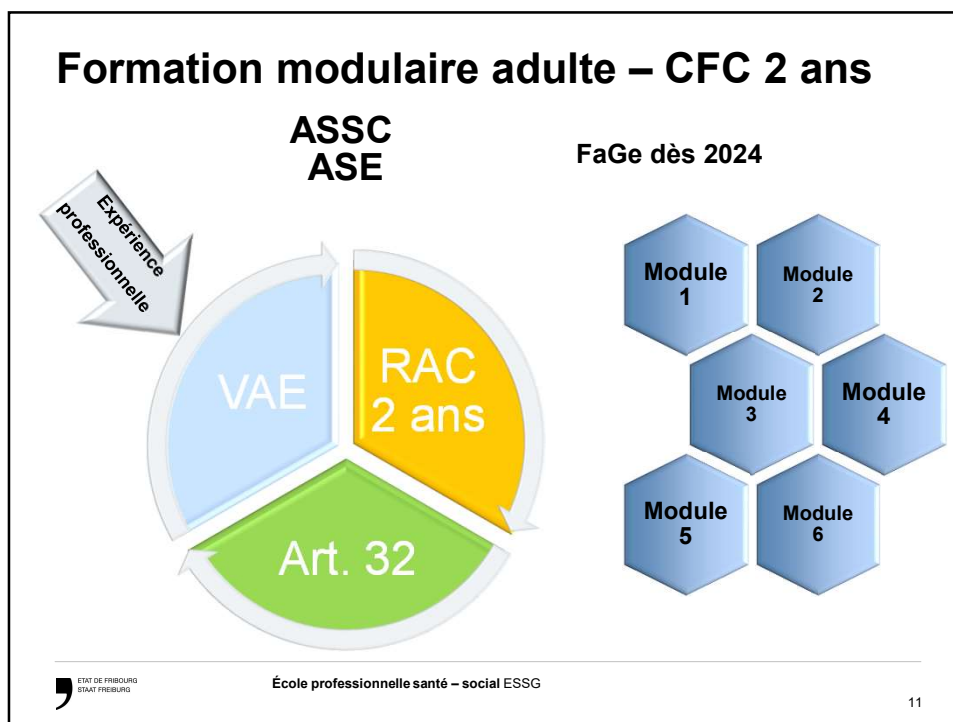
1. Orienté compétences métiers – cours de branches professionnelles (BP)
2. Culture générale

8

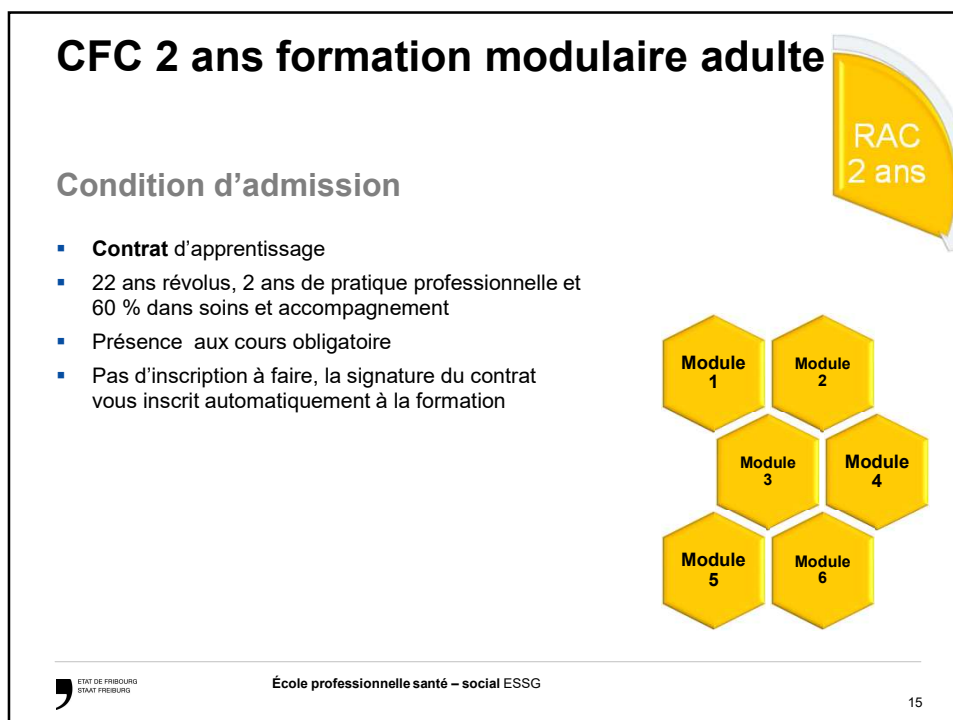
La formation ASSC est organisée autour : 8 domaines de compétences opérationnelles



4. Types de formation pour adulte



11



15

CFC 2 ans formation modulaire adulte

Processus

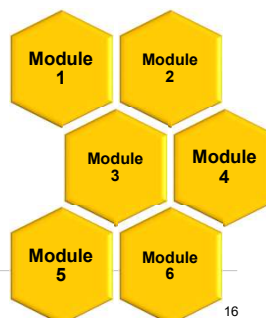
- Participation obligatoire aux modules, avec notes, pendant deux ans;
- 1^{ère} : 2 jours (eCG : ½ jour)
2^e : 1,5 jour (eCG : ½ jour)
- Examens CFC en fin de formation écrits et pratique
- Cours de culture générale également obligatoire sauf exemption en raison de formation antérieure,

→ la demande d'exemption individuelle est adressée au SFP

RAC
2 ans

Avantages / inconvénients

- **Pas de frais** / payé par l'employeur
- **Obligation de participer** à l'ensemble des modules
- **Notes** en fin de module, reprises pour le CFC
- **Encadrement clair** et soutien de l'employeur



CFC Article 32 OFPr

Art.
32

Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'**au moins cinq ans** pour être admise à la procédure de qualification.»

CFC Article 32 OFPr

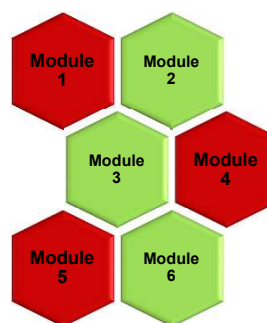
Processus

- Inscription personnelle, **pas de contrat** d'apprentissage
- Indépendance et responsabilité personnelle durant la formation
- **Libre choix des modules**
- Inscription personnelle aux examens finaux - PQ
- Examens CFC écrit et pratique en fin de formation



Avantages / inconvénients

- **Coûts supportés** par les personnes en formation
- **Notes** durant les modules sont **indicatives**
- Convention fortement recommandée avec l'employeur, pas d'encadrement formel
- Flexibilité
- Auditeurs libres



Inscriptions aux cours



Pour les personnes en art. 32 :

- Si la formation se fait en 2 ans :
 - en juin 2023, choisir les modules pour l'année scolaire 23-24 (1ère année)
 - en juin 2024, choisir les modules pour l'année scolaire 24-25 (2ème année)

- Ne pas oublier les cours interentreprises, organisé par l'OrTra :

Plus d'infos au 026 321 43 66

Inscriptions aux cours



Pour les personnes en art. 32 :

- Compléter le formulaire « Demande d'admission » : site du Service de la formation professionnelle (SFP)
- Envoyer ce formulaire et les annexes au SFP, avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède la session d'examens, à l'adresse suivante :
Service de la formation professionnelle, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg
- SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision (critères pas remplis ou confirmer votre admission).

Inscriptions aux cours



Pour les personnes en art. 32 :

- ESSG reçoit une copie de cette lettre et vous envoie le « Formulaire d'inscription aux modules ».
- Vous cochez les modules désirés et renvoyez le formulaire avant le 30 juin à l'adresse suivante :
Ecole professionnelle santé-social, Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux
- Vous recevrez une confirmation d'inscription aux cours avec une copie de votre « Formulaire d'inscription aux modules » lequel vous rappelle les dates des modules auxquels vous vous êtes inscrits.
- Vous vous présentez aux cours, selon les dates de vos modules.
- Le SFP vous enverra la facture correspondant à vos modules en décembre.

Coût des modules (art. 32)



Si plusieurs modules sont choisis tant pour BP et/ou eCG, les UE sont additionnées.

Puis le tarif est déterminé selon la table ci-dessous

Tarif sous réserve de modification pour les BP et eCG

- 1 à 20 UE = 75.—
- 21 à 40 UE = 150.—
- 41 à 60 UE = 225.—
- 61 à 80 UE = 300.—

Programme de formation branches professionnelles

Horaire 1ère année

Mercredi : 8h00 à 16h15 BP

Jeudi : matin Branches professionnelles et après-midi l'eCG

Année scolaire 2022-2023 Filière ASSC Racc 1ère (sous réserve de modification)																																																
		Date																																														
		22.08.2022	29.08.2022	05.09.2022	12.09.2022	19.09.2022	26.09.2022	03.10.2022	10.10.2022	17.10.2022	24.10.2022	31.10.2022	07.11.2022	14.11.2022	21.11.2022	28.11.2022	05.12.2022	12.12.2022	19.12.2022	26.12.2022	02.01.2023	09.01.2023	16.01.2023	23.01.2023	30.01.2023	06.02.2023	13.02.2023	20.02.2023	27.02.2023	06.03.2023	13.03.2023	20.03.2023	27.03.2023	03.04.2023	10.04.2023	17.04.2023	24.04.2023	01.05.2023	08.05.2023	15.05.2023	22.05.2023	29.05.2023	05.06.2023	12.06.2023	19.06.2023	26.06.2023	03.07.2023	
		Matin																																														
		Après-midi																																														
ASSC Racc A1	matin	B	H2	H1	H2	H3	G1	G1	G1																																							
	après-midi	A	A1	A1	A1	A1	A2	A2																																								
	matin																																															
	après-midi																																															
	matin																																															

Programme de formation culture générale

Choix	Modules	UE ¹	Jours	Dates des modules	Horaires
☐	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 31.08.2023 au 30.11.2023	13.00-15.15
☐	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 30.11.2023 au 07.03.2024	13.00-15.15
☐	Module 2 - La politique et la justice	33	Jeudis	Du 31.08.2023 au 23.11.2023	13.00-15.15
☐	Module 2 - La politique et la justice	33	Jeudis	Du 07.12.2023 au 07.03.2024	13.00-15.15
☐	Module 3 - La sphère privée	36	Jeudis	Du 14.03.2024 au 27.06.2024	13.00-15.15
☐	Module 3 - La sphère privée	33	Mardis	Du 09.01.2024 au 26.03.2024	13.00-15.15
☐	Module 4 - L'entreprise et ses acteurs	36	Jeudis	Du 14.03.2024 au 27.06.2024	13.00-15.15
☐	Module 5 - TPA	63	Mardis	Du 29.08.2023 au 19.12.2023 et du 16.04.2024 au 21.05.2024	13.00-15.15

Total des UE (unité d'enseignement)

¹UE = Unité d'enseignement (1 UE = 45 minutes de cours)

Attention: la procédure de qualification comporte 2 examens :

1 examen écrit

1 examen oral qui consiste en la défense du TPA.

Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. La PEF est responsable de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA



École professionnelle santé – social ESSG

26

26

6. Coûts supplémentaires pour les PEF



- Inscription auprès du SFP : CHF 320.--
- Taxe de cours : CHF 35.-- par année scolaire
- Achat des livres(Careum) BP : estimé à CHF 560.-- (ASSC); responsabilité individuelle
- Achat des livres eCG : 63.-- (distribué par l'école)
- Cours CIE : selon tarif OrTra
- Coût de la procédure de qualification fixé par le SFP : CHF 170.--
- Liens et instructions pour les commandes sur le site de l'ESSG sous : www.essg.ch -> Personne en formation -> Commande des support de cours

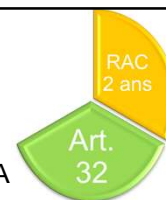


École professionnelle santé – social ESSG

27

27

7. Procédure de qualification - PQ



1. Examens écrits

eCG : ½ jour pour la culture générale + rédaction d'un TPA

BP : ½ jour pour les branches professionnelles

2. Examen oral

eCG : défense du TPA

3. Examen pratique

½ jour sur le terrain (matinée) & défense, env. 1h00

Remarque: Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. **La PEF est responsable** de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA

8. Vos questions

Je suis à votre disposition pour toute question.





30

CIE Info générales

- Cours orientés vers la pratique, ouvrent d'autres horizons,...
- Cours non obligatoires, mais vivement recommandés
- En lien et coordonnés avec les modules ESSG
- Non suffisant pour acquérir la pratique nécessaire pour la PQ

5/10/2023

31

31

Informations pratiques

- 22 jours ASSC
- Inscription nécessaire
- Prix 158.- par jour
- Site internet : www.ortrafr.ch

5/10/2023

32

32

Les CIE ASSC

	Nombre de jours	Domaines de compétence
1er semestre	6	A, B, D et E
2ème semestre	10	A, B et C
3ème semestre	6	A, B, C et D

5/10/2023

33

33

Les CIE ASSC

1^{ère} année

Thématique	Comp.	Nbres d'heures	Remarques
Hygiène des mains et désinfection des surfaces	E1	4	Lavage des mains, produits de désinfections, base de la désinfection
Introduction aux CIE	A1	2	Explication du fonctionnement des CIE, règlement et formulaire de décharge
Rôle professionnel	A1	4	Réflexion sur le rôle d'ASSC
Processus d'apprentissage	A1	6 (1x 2h, 1x 4h)	Sur 2 demi-journées, à suivre en complet, comment utiliser les outils d'apprentissage sur le terrain
Ecole du dos	B2	4	
Démonstration d'une toilette complète	B1	2	Révision des principes de la toilette
Mobilisation au lit, transfert assis-debout	B2	4	
Installation au repas et hygiène buccale	CIE SP	2	
Réseau et coordination	CIE SP	2	
Transmissions et observation	CIE SP	4	Travail sur la meilleure manière de transmettre les informations au sein de l'équipe
Soins et esthétique	B1	2	Cours donné par une esthéticienne, intro sur son métier et trucs et astuces pour rendre nos résident-e-s beaux et belles

5/10/2023

34

34

Les CIE ASSC

1^{ère} année

Thématique	Comp.	Nbres d'heures	Remarques
Principe des traitements par perfusion, Calcul des débits des perfusions et utilisation des pompes à perfusions	D4	4	Ce CIE bénéficie de 4 heures de renforcement en deuxième année. Pour suivre le cours de renforcement, il faut participer au cours de première année
Préparation du matériel injectable et injections sous-cut et i/m	D6	8	
Podologue: Soins des pieds et coupe d'ongles	B1	4	
Ponctions capillaires	D2	4	Comment exécuter une ponction capillaire et faire une glycémie
Signes vitaux et Bilan hydrique	D1	4	T°, TA et Puls, de même qu'assurer un bilan hydrique et en connaître le pourquoi
Vase uriflac et uricult	B3	4	Pose du vase et de l'uriflac, comment faire un stick urinaire
Ponctions veineuses	D2	4	
Soins et mesures spécifiques chez la personne handicapée	D3	4	
Principes d'administration des médicaments	D3	4	
Sondage vésical	B3	8	

5/10/2023

35

35

Les CIE ASSC

1^{ère} année

Thématique	Comp.	Nbres d'heures	Remarques
Révision différents actes médico-techniques	CIE SP	4	Uniquement pour ceux qui ont suivi le cours ponction veineuse et injections sous-cut et i/m
Soins de premiers secours	C1	8	
Techniques et comportement dans des situations en lien avec les agressions	C3	16	
Réflexion sur des situations de travail	A1	8	
Visite du centre des moyens auxiliaires (EXMA) à Oensingen et du centre des paraplégiques à Nottwil	B2	8	Transport organisé par l'OrTra

5/10/2023

36

36

Les CIE ASSC

2^{ème} année

Thématique	Comp.	Nbres d'heures	Remarques
Mesure d'accompagnement dans des situations de soins palliatifs pour atténuer la douleur et promouvoir le bien-être ainsi que la qualité de vie	C4	8	
Reconnaissance de différents signes comportementaux chez les personnes en situations de confusion et adoption de comportement et de soins adapté	C5	8	
Inhalation et Oxygénothérapie	B4	4	La pose d'un aérosol, les spray doseurs, lunettes et masques à O2 comment bien les utiliser et le changement de bonbonne à O2
BPCO et prise en charge	B4	2	Comprendre et prise en charge de BPCO
Présentation de la ligue pulmonaire	B4	2	
Principes d'utilisation de la sonde à alimentation et administration de la nourriture par sonde, par gravité ou par pompe	D5	4	
Pansements septiques et aseptiques	D7	4	

5/10/2023

37

37

Les CIE ASSC

2^{ème} année

Thématique	Comp.	Nbres d'heures	Remarques
Renforcement : Principe des traitements par perfusion et matériel nécessaire, préparation et administration de perfusions isotoniques, Calcul des débits des perfusions et utilisation des pompes à perfusions	D4	4	Uniquement pour ceux qui ont suivi le cours principe des traitements par perfusion en première année
Révision différents actes médico-techniques	CIE SP	4	Uniquement pour ceux qui ont suivi le cours ponction veineuse et injections sous-cut et i/m
Pansements de drains	D7	4	
Procédure de qualification	A1	4	Information sur le déroulement de la PQ

5/10/2023

38

38

OrTra Santé-Social

OrTra Santé-Social
Rue de Rome 3
1700 Fribourg

Secrétariat :

026 321 43 65 info@ortrafr.ch

Cordula Grossrieder :

026 321 43 67 c.grossrieder@ortrafr.ch

5/10/2023

39

39

Le formulaire d'intention

- L'utilisation de ce formulaire est **vivement recommandée** bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Son utilisation établit une relation de confiance entre l'employeur et son employé-e et offre la possibilité de définir clairement des conditions cadre d'accompagnement et d'encadrement en fonction des possibilités et des besoins de chacun-e.
- Il existe un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de l'art. 32 et un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de la VAE.
- Le document reste la propriété de l'employé-e et de l'employeur, mais il est demandé de fournir une copie de ce document à l'ESSG et/ou à l'OrTra lors d'inscription aux cours professionnels, cours interentreprises ou modules complémentaires.

5/10/2023

40



40

Le formulaire d'intention

- Le document est distribué selon ces possibilités :
 - Aux candidat-e-s lors des séances d'information pour l'art. 32 à l'ESSG
 - Lors de l'entretien au SOPFA pour candidat-e-s VAE
 - Lors de la confirmation du dépôt de candidature VAE
 - Lors de la confirmation de l'admission à l'art. 32 par le SFP
 - Lors d'inscription aux modules complémentaires pour la VAE (ESSG et/ou OrTra)
 - Le document est disponible sur le site internet de l'OrTra : www.ortrafr.ch

5/10/2023

41



41

Le formulaire d'intention

L'employeur s'engage à :

Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister

Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (à préciser ci-après)

Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visite sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG

Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des ressources et de libérer un-e supérieur-e hiérarchique à cet effet selon les besoins de la procédure correspondante - uniquement ASSC et ASA. (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

L'employé-e s'engage à :

Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale et les cours interentreprises (CIE) auxquels il/elle s'est inscrit-e

Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale et CIE auxquels il/elle s'est inscrit-e

Informar son employeur de l'évolution de sa préparation

Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours

Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

5/10/2023

42

42

Cours interentreprises

Questions?

5/10/2023

43

43